



Direction Vie Participative

CONSEIL DU QUARTIER

Sainte PEZENNE

Du 31 mars 2010

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Julie BIRET (Conseillère Municipale), Michel PAILLEY (Conseiller municipal).

Membres conseil de quartier : Maurice VINCK (co-président habitant), Patrick BRAUD, Christian BROTHIER, Pierre FALLOT, Janine GACHIGNARD, Michel GEOFFROY, Christophe GERMAIN, Franck GIRAUD, Danielle GONZALEZ, Hervé HERAUD, Jacques LARGEAU, Philippe LEMAITRE, Christine LESTABLE, Patrick Pascal MARTIN, Sylvie MOREAU, Franck MOUSSERIN, Jean-Pierre POUSSADE, Claude ROI, Paul SAMOYAU.

+ CSC Ste Pezenne : Jean-Claude SYLVESTRE (Président) et Bernard LECLERC (Directeur).

Excusés : Patrick BAUDIN, Laurent BERENGER, Jean-Michel FAVRELIÈRE, Jean-Pierre GERVAIS, Daniel LAFOIS, Catherine MORIN, Micheline VALADIER et Gérard LABORDERIE (Direction Vie Participative – ville de Niort).

Agents municipaux : Sébastien DUGLEUX et Eve-Marie FERRER (Bureau d'Études « espaces verts » – ville de Niort), Marc MONNERIE (Direction Vie Participative – ville de Niort), Francine VERRON (Agent Mairie de quartier Ste Pezenne).

Public : 20 personnes

- **Ouverture de la séance : 20h30**

M.VINCK présente l'ordre du jour :

1. Point d'étape – dossier Place Henri Lambert,
2. Vie des commissions
3. Questions et informations sur l'actualité du conseil de quartier.

Une minute de silence est respectée en hommage à Françoise BILLY (Co-Présidente élue du conseil de quartier de Ste Pezenne), décédée le jeudi 18 mars 2010.

I. Point d'étape – dossier Place Henri Lambert

Sébastien DUGLEUX et Eve-Marie FERRER, du Bureau d'Études « espaces verts » de la ville de Niort, se chargent de la présentation du premier point de l'ordre du jour. Il est rappelé que deux réunions se sont tenues sur ce point avec la commission « environnement/espaces verts » en amont du conseil : le mardi 03.11.09 et le mercredi 24.03.10.

S.DUGLEUX explique qu'une grande partie du projet de requalification de la place Henri Lambert et de la cour de la maison des associations se situe en ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Par conséquent, les travaux et interventions sont soumises à l'avis d'un architecte des bâtiments de France agréé.

EV.FERRER présente les différents éléments de la place Henri Lambert. Après vérification auprès du service patrimoine/bâti, il s'avère que le kiosque ne peut pas être déplacé (trop de risques de détérioration). Un autre point important est la rénovation des anciens locaux du CRAN par HSDS avec à la clé, la création de neuf logements sociaux (7 derrière la mairie et 2 en face de celle-ci). En effet, ces nouveaux logements vont apporter un besoin en stationnement à inclure dans le projet de requalification. Deux belvédères sont également présents : un premier au niveau de la place Henri Lambert qui permet d'accéder aux chemins du III^{ème} millénaire et un second à l'arrière de la maison des associations. Ce dernier permet d'admirer le paysage et les abords de la Sèvre via une avancée dans le coteau. Une intervention est nécessaire sur les murs de soutènement de ce belvédère. Les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'escalier adjacent à celui-ci vont commencer avant l'été (20 000€ sur les crédits de quartier 2009).

La présence de l'arrêt de bus sur la place Henri Lambert (au niveau du kiosque) est un élément clé du dossier. En effet, celui-ci conditionne un point important du projet : le nombre de places de stationnement perdues à cause du retournement du bus.

A la demande de la commission « espaces verts » du conseil de quartier de Ste Pezenne, S.DUGLEUX et EV.FERRER ont contacté la CAN pour étudier la possibilité de sortir l'arrêt de bus de la place (terminus ligne 3). Il faut rappeler que la CAN est en train de travailler sur son réseau de dessertes (schéma structurant des transports en commun), cette demande est donc exprimée au bon moment.



Des études de tracés ont été effectuées sur site avec un bus grandeur nature.

➤ Tracé 1 : rue des Ecoles – rue des Sports – rue de l'Hometrou

Cette possibilité dévie le bus au niveau de la rue du Dixième. Au niveau de la rue des écoles, le bus passe sans trop de difficulté. A noter que devant l'école Jacques Prévert (rue des sports), un arrêt existe déjà pour les cars scolaires, venant notamment de Sciecq. Pour finir, la rue de l'Hometrou est accessible (une seule place pose problème).

- Tracé 2 : rue Centrale – rue du Moulin d’âne – rue du Bijou
Des difficultés sont rencontrées au niveau du passage rue Centrale/rue du Moulin d’âne. La rue du bijou oblige le bus à manœuvrer difficilement.
- Tracé 3 : rue Centrale – rue Routière – rue Chaintre brûlée
Le carrefour rue Centrale/rue Routière est pratiquement impossible à effectuer.

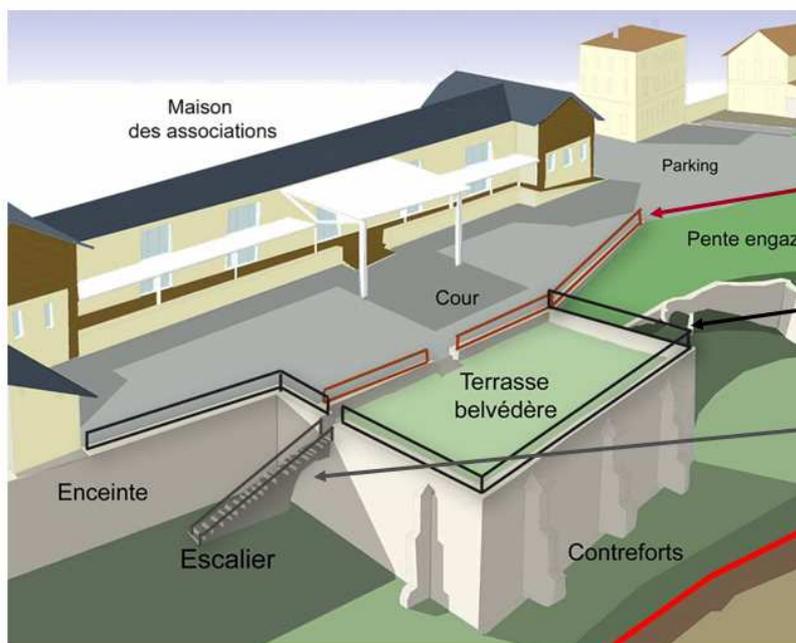
Au final, le tracé n°1 est le seul tracé réalisable et ne nécessitant que quelques aménagements légers. Les conseillers de quartier se montrent intéressés mais ré insistent sur un point important à leurs yeux : si l’on doit déplacer l’arrêt de bus, celui ci ne doit pas trop s’éloigner de l’arrêt de bus actuel. A ce titre, l’idée d’un arrêt de bus sur chaussée devant la maison des associations répondait parfaitement à ce besoin. Il est aussi demander de protéger les déplacements des enfants au maximum.

Plusieurs arbres remarquables sont présents sur le site. Un résumé du document d’expertise phytosanitaire sera prochainement transmis au Bureau d’Études « espaces verts » afin d’identifier les arbres à conserver et à mettre en valeur, ainsi que ceux pouvant être abattus. Un arbre a un statut un peu spécial dans ce projet de requalification : le tilleul présent sur la terrasse belvédère. En effet, celui-ci fait partie de l’histoire du site. C’est pourquoi, le conseil de quartier tient à ce qu’il soit inclus dans le projet de requalification.

Le Bureau d’Etudes et J.TAPIN expriment un élément important du projet de requalification du site. En effet, il faut séparer le projet en deux : la place Henri Lambert et la cour de la maison des associations. Le premier point dépend de la validation ou non de la CAN de sortir l’arrêt de bus de la place. De plus, les travaux de rénovation des logements sociaux vont se dérouler de septembre 2010 à septembre 2011. Sur l’année 2010, c’est donc au niveau de la cour de la maison des associations et de la terrasse belvédère que les travaux de requalification peuvent commencer. *A noter que le site a été sécurisé début avril avec la pose de grilles pour empêcher l’accès à la terrasse belvédère.*

S.DUGLEUX apporte les précisions nécessaires. Ainsi, il est proposé au conseil de quartier de travailler sur : la réfection du sol de la cour (800 m2), la rénovation des lisses métalliques, la mise en place de garde corps de protection, la mise en place d’une main courante pour l’escalier et du mobilier urbain. L’architecte des bâtiments de France a été consulté, notamment sur la rénovation des lisses métalliques existantes. Une cohérence sera observée avec les travaux de rénovation rue de la Grimpette. Les coûts des travaux sont communiqués au conseil de quartier.

Réaménagement du Belvédère



Rénovation des lisses métalliques existantes

Mise en place de garde corps de protection

Mise en place de main courante pour l'escalier

Aménagement de la cour - maison des associations

o Main courante de l'escalier	10 000 €
o Restauration des lisses métalliques	5 000 €
o Garde-corps de protection	15 000 €
o Stabilisé calcaire renforcé	58 000 €
o Fourniture et pose de mobilier urbain	8 500 €
Total 2010 (sur 100 000 €)	96 500 €

31-03-10

Échanges avec le conseil de quartier

- Plusieurs conseillers de quartier reviennent sur la construction des logements sociaux et sur la vente de cette parcelle. Un projet avait été initié par le conseil de quartier dans ces locaux délabrés. En effet, le conseil avait émis l'idée de déplacer la bibliothèque de quelques mètres pour y intégrer le patio adjacent. Lorsqu'en début d'année 2009, le conseil de quartier a appris que cette parcelle avait été vendue à HSDS, les réactions ont été vives au sein du conseil.
- Toujours sur ces logements, une conseillère de quartier demande pourquoi, une fois de plus, les logements ont été pensés avant les usages (stationnements) ? Des réactions vont en complément en affirmant que la place Henri Lambert n'est pas adapté pour accueillir de nouveaux logements.

Sur ces deux points, J.TAPIN et J.BIRET confirment que l'adjoint en charge de l'urbanisme (F.MICHEL) pourra être présent en juin pour répondre aux différentes questions. J.TAPIN rappelle que l'objectif de la municipalité est de répartir les logements sociaux dans chaque quartier de la ville. Il est également rappelé que l'idée de ces logements sociaux près de la mairie de quartier remonte à plusieurs années. Une conseillère de quartier tient à préciser que le problème ne concerne pas des logements sociaux mais des logements tout court.

- Un conseiller de quartier demande si des jeux (bacs à sable...) sont prévus à l'arrière de la maison des associations. Dans le projet actuel, l'idée d'y créer une aire de jeux a été abandonnée. Par contre cette possibilité est reprise dans le projet de la rue des sports et du stade.
- Un débat a lieu sur le financement du projet. Ainsi, un conseiller de quartier reste sceptique sur les sommes affichées. J.BIRET demande de faire confiance au Bureau d'Etudes qui a l'habitude de traiter ce genre de dossier au quotidien. Plusieurs conseillers de quartier souhaitent financer les travaux pour qu'enfin, le projet de requalification de la place puisse démarrer (projet qui date de plusieurs années). S.DUGLEUX confirme que les travaux pourraient débuter dès l'automne 2010 si le conseil décide de s'engager.

M.VINCK propose au conseil de quartier de voter la somme de 88 000€ sur le projet de requalification de la cour des associations. En effet, il propose de garder une marge de manœuvre sur les crédits d'investissement du conseil et de ce fait, le mobilier (8 500€) peut attendre la fin d'année pour être engagé. Résultat du vote : 14 POUR et 4 ABSTENTIONS.

Le conseil de quartier de Ste Pezenne finance donc 88 000€ (plafond) sur ses crédits d'investissement 2010 pour lancer les travaux de requalification de la cour de la maison des associations et de la terrasse belvédère.

II. Vie des commissions

➤ La commission « patrimoine/bâti »

Celle-ci a demandé à avoir des informations sur le nouveau lotissement qui se construit avenue de Nantes. Les membres de la commission s'interrogent sur l'impact de ce nouveau lotissement vis à vis des carrefours suivants : Malherbe/Côteau St Hubert et Telouze/sortie du lotissement. Le plan du lotissement (195 logements) est présenté. Il est précisé que deux sorties seront possibles : une sur la rue de Telouze et une sur la rue Malherbe.

Une discussion a lieu sur les constructions qui se créent dans le quartier. Une réflexion est-elle possible sur l'impact environnemental de ces constructions ? Impact visuel ? Transports en commun ? Accueil de ces nouveaux arrivants ? J.TAPIN rappelle les règles du PLU. A partir du moment où une parcelle est déterminée comme « constructible », celle-ci peut être acquise par un promoteur. Libre à lui de travailler comme il l'entend sur cette parcelle. La ville peut intervenir à une petite échelle, en fixant des clauses incitatives (normes environnementales) au lotisseur. Si le conseil de quartier souhaite agir, il doit le faire en amont, c'est-à-dire au moment de la révision du PLU. En effet, une fois que le PLU est validé, il est impossible d'intervenir. J.TAPIN et J.BIRET confirment que l'adjoint en charge de l'urbanisme (F.MICHEL) pourra être présent en juin pour répondre aux différentes questions.

Les conseillers de quartier souhaitent revenir sur les deux sorties prévues. Rue de Telouze, le conseil souhaite que le lotisseur inclue la construction d'un rond point dans son projet. La sortie simple sur la rue de Telouze est jugée beaucoup trop dangereuse ; notamment à cause des feux devant le Casino. La rue de Malherbe et les voies adjacentes (Boileau, Commynes, Marot...) vont voir le trafic augmenter : Il faudra donc être vigilant car de nombreux enfants jouent actuellement dans ces rues.

➤ La commission « voirie »

Elle axe son travail sur trois points précis. Tout d'abord, la commission réalisera un suivi des propositions présentées par la Ville de Niort, lors du conseil d'octobre, pour améliorer la circulation dans le quartier. Ensuite, la commission travaillera sur plusieurs « points noirs » tels que la rue du Côteau St Hubert, la rue de la Routière ou la rue de Sérigny. Enfin, un listing de propositions a été construit sur le futur tracé des itinéraires de transport en commun, et notamment sur la ligne n°3 des TAN. Ce listing a été communiqué à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN).

La commission se demande s'il est envisageable de passer dans le lotissement privé avenue de Nantes ? La voie devient publique au bout de deux ans minimum ? Au niveau du lycée Jean Macé, certains horaires n'étaient pas adaptés. J.BIRET précise que des améliorations ont été faites en ce qui concerne les horaires du soir. Il reste à adapter les horaires du matin en particulier pour les

faire coïncider avec le début des cours au lycée J Macé. A la demande de personnes âgées, la commission demande que la ligne 3 desserve les halles le jeudi matin et le samedi matin.

La commission demande aussi que soit desservie la partie basse du bourg à partir de la Chaintre Brûlée jusqu'au bas du lotissement M Béguin via le chemin de la Mariée. Cette proposition implique peut-être un renforcement de ce chemin. La commission rappelle aussi la nécessité de desservir le nouveau lotissement de la Glaie et donc de créer un arrêt rue de Télouze.

Deux propositions sont émises afin de relier la route de Coulonges à l'avenue de Nantes :

- Route de Coulonges/Chemin des vignes/Chemin du Grand Pieau.

Cette proposition a l'avantage d'utiliser les bordures de parcelles existantes mais pose la question de son raccordement avec l'avenue de Nantes.

- Route de Coulonges/Rue de Sérigny/rond point de Buffevent.

Cette proposition a l'avantage d'avoir une partie déjà existante = la rue de Sérigny.

Un conseiller de quartier rappelle cependant que trois exploitations sont présentes sur la voie.

La commission demande aussi que soit renforcée la signalétique au sol pour la rue Léon Bourgeois. Elle redemande enfin que soit étudiée la faisabilité d'un accès à la rocade par la Belle Etoile.

Prochaine réunion de la commission : le mercredi 28 avril à 20h30 à la salle du presbytère avec comme thème principal : la rue du Coteau St Hubert.

Un membre du public tient à signaler qu'un panneau publicitaire a été posé dernièrement route de Coulonges. Or celui-ci empiète sur le trottoir et oblige les piétons à descendre sur la route. Il est situé à proximité des rues Fabre et Cuvier (près du cabinet médical et de la pharmacie). Il est donc demandé aux services techniques d'intervenir.

➤ **La commission « communication »**

La commission travaillera avec un représentant des autres commissions à chaque réunion. Plusieurs décisions ont été actées :

- Abandon du bulletin d'information car ce projet est lourd a porté pour des bénévoles,
- Avis favorable pour la mise en place d'un panneau d'information électronique,
- Proposition de mise en place d'une permanence du conseil (1 fois par mois ?).
J.TAPIN précise que ce point sera discuté en comité interquartiers (avec les Co-Présidents)
- Proposition d'adapter « la fiche de liaison », outil du conseil de quartier Nord ?
- Proposition de créer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants avec les adresses utiles du quartier,

- Organisation d'un évènementiel au Grand Feu pour accueillir les nouveaux arrivants et inaugurer le nouvel aménagement de cet espace cœur de quartier. Le bureau d'études Espaces verts de la ville de Niort s'est montré favorable pour faire une présentation du site le jour J. Un verre de l'amitié et un pique nique pourraient marquer la fin de cet évènement. **Une date est validée (avec présence de Madame Le Maire) : le vendredi 11 juin à 18h. Le centre socioculturel (CSC) et le comité d'animation pexinois (CAP) seront associés à la création de cet évènement. Un groupe de travail doit être mis en place à cet effet.**

III. Questions et informations diverses d'actualité

o Éclairage Aragon

Une fiche bleue avait été signée pour demander un éclairage au niveau du parking du groupe scolaire Aragon. Un chiffrage a été proposé par les services : 35 000 € pour la pose de 4 mâts et 21 000€ pour la pose de 2 mâts. Depuis, un débat a eu lieu au sein du conseil d'école sur le montant investi pour 3-4 mois d'obscurité dans l'année. Dans tous les cas, le CQ ne peut pas investir cette somme en 2010 à cause du projet de requalification de la cour de la maison des associations (88 000€ sur les crédits 2010).

o Activités du CSC de Ste Pezenne

B.LERCLERC (nouveau directeur du CSC) prend la parole. Il explique que le CSC propose différents ateliers aux habitants, dont un atelier cuisine. Celui a du succès mais le matériel à disposition est vieillissant. Il demande donc au conseil de quartier s'il accepte de financer une cuisinière et un plan de travail adaptés. JC.SYLVESTRE (président du CSC) précise que le CSC se doit d'être à l'écoute des demandes des nouveaux arrivants et l'atelier cuisine est un bon outil pour répondre à ces demandes.

Le CQ vote 1 500€ sur ses crédits d'investissement 2010 pour l'achat d'une cuisinière et d'un plan de travail. 17 POUR et 1 ABSTENTION.

o Impasse HOUDON

Cette impasse n'est pas réellement une impasse car elle débouche sur le parking de Netto. Il semble que ce statut un peu particulier soit une demande de Netto.

De la part des riverains il n'y a pas d'opposition véritable aux passages des véhicules mais c'est la vitesse de ces derniers qui posent problème. La demande est donc la suivante : essayer de trouver une solution pour que les véhicules ralentissent au moment du passage entre l'impasse et

le parking de Netto. Plusieurs idées sont émises : créer une zone 30 ou 20, remettre le panneau d'impasse, créer du stationnement alterné, mettre en place un dos d'âne léger en fond d'impasse... Une fiche bleue est signée des Co-Présidents.

o **Rencontres nationales de la démocratie participative**

Les 28 et 29 mai à Grenoble. Ce rendez-vous important de l'année est l'occasion d'échanger avec des habitants, des élus et des techniciens de la France entière. Deux personnes se montrent intéressées au sein du conseil : Christian BROTHIER et Yannick PRUNIER (conseiller de quartier Nord qui vient d'emménager à Ste Pezenne).

o **Formation des conseillers de quartier**

Des thèmes ont été retenus en accord avec le conseil consultatif interquartiers (CCIQ) qui regroupe les Co-Présidents de quartier. Le premier thème choisi est le développement durable et l'agenda 21. Sous une forme originale (théâtre forum) une compagnie de théâtre interprétera la pièce suivante : "Nous sommes tous concernés ! ". La date de la formation sera le samedi 26 juin - 13h30/16h30 – Lieu : théâtre Jean Richard de Saint-Florent. Une invitation sera prochainement envoyée à tous les conseillers. Deux autres thèmes de formation sont à l'étude : la conduite de réunions ainsi que la prise de parole en public.

o **Prochaines dates**

- Jeudi 06.05 : 17h30 – Mairie de quartier
Bureau + préparation de l'évènement Grand Feu du 11.06
- Jeudi 10.06 : 20h30 – Salle des fêtes
Conseil de quartier
- Vendredi 11.06 : 18h – Aire du Grand Feu
Accueil des nouveaux habitants

Fin de la réunion à minuit.